



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Comité syndical

Réunion du 2 mai 2016

En 2015, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a obtenu le soutien financier du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural 2007-2013, du Conseil Régional de Bourgogne, de l'Etat et du Conseil Départemental de Saône-et-Loire.



PRÉAMBULE

Article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	
SOMMAIRE	
1. L'INSTITUTION.....	1
REPÈRES.....	1
TERRITOIRE	1
SIÈGE	4
COMPÉTENCES	4
ÉLUS	5
RÉUNIONS SYNDICALES.....	7
LE PERSONNEL ET LES MOYENS	10
2. FINANCES ET FISCALITÉ	11
BUDGET ANNEXE « INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS ».....	11
BUDGET PRINCIPAL.....	13
3. LES ACTIONS MENÉES EN 2015	16
TOURISME.....	16
AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE	16
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE	16
SUIVI DES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX	19
L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS	20
DEVELOPPEMENT LOCAL.....	22
LA CLOTURE DEFINITIVE DU LEADER FEADER 2007-2013	22
LE PROGRAMME LEADER FEADER 2014-2020 « ENTRER DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE » ET LE CONTRAT TERRITORIAL 2015-2017	22
LE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT FLUVESTRE DE LA SEILLE NAVIGABLE	23
LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT.....	25
AUTRES DOSSIERS	267

1. L'INSTITUTION

REPÈRES

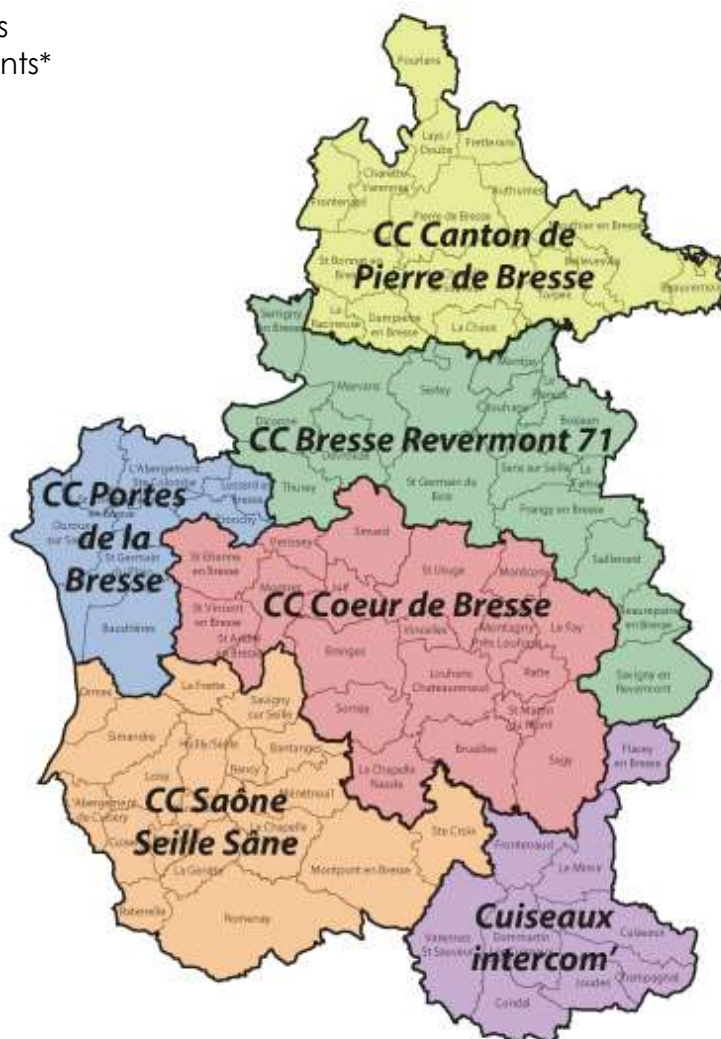
Le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, créé par arrêté préfectoral du 24 décembre 2009, est composé, en 2015, de 6 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : communauté de communes de Cuisseaux Intercom', communauté de communes Cœur de Bresse, communauté de communes du canton de Pierre-de-Bresse, communauté de communes des Portes de la Bresse, communauté de communes Bresse Revermont 71 et communauté de communes de Saône Seille Sâne.

TERRITOIRE

Le territoire de la Bresse bourguignonne est situé à l'Est du département de la Saône et Loire.

Le territoire du Pays de la Bresse bourguignonne

- 88 communes
- 66 565 habitants*
- 1 430 km²



* Chiffres INSEE recensement 2012 publiés au 1^{er} janvier 2015

Le périmètre du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne regroupe les territoires de 6 communautés de communes, soit les 88 communes suivantes :

71001 - L'ABERGEMENT-DE-CUISERY	EPCI "Saône Seille Sâne"
71002 - L'ABERGEMENT-SAINTE-COLOMBE	EPCI "Portes de la Bresse"
71013 - AUTHUMES	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71018 - BANTANGES	EPCI "Saône Seille Sâne"
71023 - BAUDRIERES	EPCI "Portes de la Bresse"
71027 - BEAUREPAIRE-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71028 - BEAUVERNOIS	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71029 - BELLEVESVRE	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71044 - BOSJEAN	EPCI "Bresse Revermont 71"
71045 - BOUHANS	EPCI "Bresse Revermont 71"
71056 - BRANGES	EPCI "Cœur de Bresse"
71061 - BRIENNE	EPCI "Saône Seille Sâne"
71064 - BRUAILLES	EPCI "Cœur de Bresse"
71079 - CHAMPAGNAT	EPCI "Cuiseaux Intercom"
71092 - LA CHAPELLE-NAUDE	EPCI "Cœur de Bresse"
71093 - LA CHAPELLE-SAIN-SAUVÉUR	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71097 - LA CHAPELLE-THECLE	EPCI "Saône Seille Sâne"
71101 - CHARETTE-VARENNES	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71121 - LA CHAUX	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71143 - CONDAL	EPCI "Cuiseaux Intercom"
71157 - CUISEAUX	EPCI "Cuiseaux Intercom"
71158 - CUISERY	EPCI "Saône Seille Sâne"
71168 - DAMPIERRE-EN-BRESSE	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71173 - DEVROUZE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71175 - DICONNE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71177 - DOMMARTIN-LES-CUISEAUX	EPCI "Cuiseaux Intercom"
71196 - LE FAY	EPCI "Cœur de Bresse"
71198 - FLACEY-EN-BRESSE	EPCI "Cuiseaux Intercom"
71205 - FRANGY-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71206 - LA FRETTE	EPCI "Saône Seille Sâne"
71207 - FRETTERANS	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71208 - FRONTENARD	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71209 - FRONTENAUD	EPCI "Cuiseaux Intercom"
71213 - LA GENETE	EPCI "Saône Seille Sâne"
71234 - HUILLY-SUR-SEILLE	EPCI "Saône Seille Sâne"
71243 - JOUDES	EPCI "Cuiseaux Intercom"

71244 - JOUVENCON	EPCI "Saône Seille Sâne"
71246 - JUIF	EPCI "Cœur de Bresse"
71254 - LAYS-SUR-LE-DOUBS	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71256 - LESSARD-EN-BRESSE	EPCI "Portes de la Bresse"
71261 - LOISY	EPCI "Saône Seille Sâne"
71263 - LOUHANS-CHATEAURENAUD	EPCI "Cœur de Bresse"
71293 - MENETREUIL	EPCI "Saône Seille Sâne"
71295 - MERVANS	EPCI "Bresse Revermont 71"
71300 - LE MIROIR	EPCI "Cuiseaux Intercom"
71303 - MONTAGNY-PRES-LOUHANS	EPCI "Cœur de Bresse"
71311 - MONTCONY	EPCI "Cœur de Bresse"
71314 - MONTJAY	EPCI "Bresse Revermont 71"
71318 - MONTPONT-EN-BRESSE	EPCI "Saône Seille Sâne"
71319 - MONTRET	EPCI "Cœur de Bresse"
71326 - MOUTHIER-EN-BRESSE	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71332 - ORMES	EPCI "Saône Seille Sâne"
71336 - OUROUX-SUR-SAONE	EPCI "Portes de la Bresse"
71351 - PIERRE-DE-BRESSE	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71352 - LE PLANOIS	EPCI "Bresse Revermont 71"
71357 - POURLANS	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71364 - LA RACINEUSE	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71365 - RANCY	EPCI "Saône Seille Sâne"
71366 - RATENELLE	EPCI "Saône Seille Sâne"
71367 - RATTE	EPCI "Cœur de Bresse"
71373 - ROMENAY	EPCI "Saône Seille Sâne"
71379 - SAGY	EPCI "Cœur de Bresse"
71380 - SAILLENARD	EPCI "Bresse Revermont 71"
71386 - SAINT-ANDRE-EN-BRESSE	EPCI "Cœur de Bresse"
71396 - SAINT-BONNET-EN-BRESSE	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71398 - SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRESSE	EPCI "Portes de la Bresse"
71401 - SAINTE-CROIX	EPCI "Saône Seille Sâne"
71410 - SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE	EPCI "Cœur de Bresse"
71419 - SAINT-GERMAIN-DU-BOIS	EPCI "Bresse Revermont 71"
71420 - SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN	EPCI "Portes de la Bresse"
71454 - SAINT-MARTIN-DU-MONT	EPCI "Cœur de Bresse"
71484 - SAINT-USUGE	EPCI "Cœur de Bresse"
71489 - SAINT-VINCENT-EN-BRESSE	EPCI "Cœur de Bresse"
71506 - SAVIGNY-EN-REVERMONT	EPCI "Bresse Revermont 71"

71508 - SAVIGNY-SUR-SEILLE	EPCI "Saône Seille Sône"
71514 - SENS-SUR-SEILLE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71516 - SERLEY	EPCI "Bresse Revermont 71"
71519 - SERRIGNY-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71522 - SIMANDRE	EPCI "Saône Seille Sône"
71523 - SIMARD	EPCI "Cœur de Bresse"
71528 - SORNAY	EPCI "Cœur de Bresse"
71534 - LE TARTRE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71538 - THUREY	EPCI "Bresse Revermont 71"
71541 - TORPES	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71548 - TRONCHY	EPCI "Portes de la Bresse"
71558 - VARENNES-SAINT-SAUVEUR	EPCI "Cuiseaux Intercom"
71568 - VERISSEY	EPCI "Cœur de Bresse"
71580 - VINCELLES	EPCI "Cœur de Bresse"

Ce territoire accueille 66 565 habitants (source INSEE, population municipale 2012 publiée au 1^{er} janvier 2015)

SIÈGE

Le siège du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne est situé à la Maison de l'Information, de la Formation et de l'Emploi (MIFE), 4 Promenade des Cordeliers 71500 LOUHANS-CHATEAURENAUD.

COMPÉTENCES

TOURISME

Le Syndicat mixte est compétent en matière de tourisme suite à l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2009. Il a pour mission :

- d'assurer l'accueil et l'information des touristes en séjour sur le Pays de la Bresse bourguignonne ;
- d'organiser et d'assurer la promotion touristique du Pays de la Bresse bourguignonne, par le biais de la communication, l'animation, et la mise en marché de l'offre ;
- de participer à la coordination des interventions des différents partenaires du développement touristique local, en lien avec la structure porteuse du Pays de la Bresse bourguignonne

Pour ce faire, le Syndicat Mixte a créé l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne qui est opérationnel depuis septembre 2010 sous la forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Le Syndicat mixte a pour mission l'élaboration, le suivi, et la révision d'un Schéma de Cohérence Territoriale suite à l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2012. Cette compétence implique également le suivi des documents d'urbanisme locaux dans le périmètre du SCoT.

Par arrêté préfectoral du 5 juin 2015, un article 2 bis a été introduit dans les statuts du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne : « Conformément à l'article R. 410-5 du code de l'urbanisme, dans le cadre de la réforme de l'application du droit des sols issue de la loi ALUR du 24 mars 2014 dont la première échéance est le 1^{er} juillet 2015, et au regard de la compétence « Aménagement de l'espace » pour l'élaboration, le suivi et la révision d'un schéma de cohérence territoriale, une prestation de service est créée par le syndicat mixte pour l'instruction du droit des sols. Son fonctionnement fait l'objet d'une convention signée par chacune des communes ou, le cas échéant, des communautés de communes compétentes, successivement concernées ou volontaires sur le périmètre de la Bresse bourguignonne. Ce document précise notamment les relations financières des co-contractants. » Ainsi le Syndicat mixte instruit depuis le 1^{er} juillet 2015 les autorisations d'urbanisme pour 11 communes volontaires sur les 12 concernées.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Le Syndicat mixte a acquis la compétence développement local suite à l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2013, définie comme suit dans les statuts du Syndicat mixte :

« Réflexion stratégique et élaboration de la charte territoriale du Pays de la Bresse bourguignonne et mise en œuvre ou participation aux actions de développement et d'aménagement menées dans le cadre de la charte territoriale. »

ÉLUS

COMITÉ SYNDICAL

Le Syndicat mixte est présidé par Anthony VADOT et est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les assemblées délibérantes de chacune des communautés de communes membres.

Le nombre de délégués est fonction de la population du groupement :

- groupement peuplé de moins de 7 000 habitants 5 délégués
- groupement peuplé de 7 001 à 10 000 habitants 6 délégués
- groupement peuplé de 10 001 à 13 000 habitants 7 délégués
- groupement peuplé de 13 001 à 16 000 habitants 8 délégués
- groupement peuplé de 16 001 à 19 000 habitants 9 délégués
- groupement peuplé de plus de 19 000 habitants 10 délégués

La population légale retenue pour le calcul du nombre de délégués est la population totale issue du dernier recensement général intervenu.

Selon cette répartition issue de l'arrêté préfectoral du 12 juin 2014, le comité syndical est composé de 40 délégués titulaires.

Chaque EPCI désigne autant de suppléants appelés à siéger en cas d'empêchement de titulaires.

Des changements sont intervenus en 2015 avec les arrivées successives de :

- Jean-Luc NALTET en tant que représentant suppléant de la communauté de communes Bresse Revermont 71 suite au retrait de Sébastien JACQUARD,
- Remy GAY en tant que représentant suppléant de la communauté de communes du canton de PIERRE-DE-BRESSE suite à la démission de Jean-Pierre GUERLET,
- et Pascal COUCHOUX en tant que représentant suppléant de la communauté de communes Saône Seille Sâne à la place laissée vacante par Yves RAVET devenu titulaire suite au décès de Jean-Paul FAUSSURIER.

Roland LACROIX, représentant suppléant de la communauté de communes du canton de PIERRE-DE-BRESSE, a également démissionné de tous ses mandats en fin d'année 2015.

BUREAU SYNDICAL

Par délibérations n°2014-026 et 2014-028 du 19 mai 2014, le Bureau est composé du Président, des trois Vice-Présidents (avec délégation de pouvoirs par arrêté du Président) et de 9 autres membres :

Président : Anthony VADOT

1^{ère} vice-présidente déléguée au tourisme en lien avec les travaux de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne : Nadine MOREY (+ délégation de signature)

2^{ème} vice-président délégué au développement local pour la préparation et le suivi des programmes d'actions issus du projet de territoire (Charte de Pays) et des politiques territoriales des financeurs : Jacques GUITON

3^{ème} vice-présidente déléguée à l'aménagement de l'espace pour l'élaboration, le suivi et la révision d'un Schéma de Cohérence Territoriale : Françoise JACQUARD

Les autres membres du Bureau : Jocelyne MICHELIN, Sébastien JACCUSSE, Jocelyne EUVRARD, Daniel BERTIN, Jean-Michel LONGIN, Claudette JAILLET, Frédéric BOUCHET, Jean-Marc ABERLENC, Jean-Marc LEHRE

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Par délibération n°2014-037 du 19 mai 2014, le comité syndical a institué une commission d'appel d'offres à caractère permanent chargée, lors des procédures de marchés publics, d'examiner les candidatures et d'attribuer les marchés. La CAO est composée du Président, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

Président : Anthony VADOT

Membres Titulaires : Nadine MOREY, Jacques GUITON, Jocelyne EUVRARD, Daniel BERTIN, Jocelyne MICHELIN

Membres suppléants : Jean-Michel LONGIN, Philippe ROUTHIER, Frédéric BOUCHET, Claudette JAILLET, Jean-Marc LEHRE

REUNIONS SYNDICALES

Par délibération n°2014-055 du 15 septembre 2014, le comité syndical a validé le règlement intérieur qui s'applique lors de ses réunions.

COMITÉ SYNDICAL

Au cours de l'année 2015, le comité syndical s'est réuni cinq fois :

LE 9 FEVRIER 2015 – 17H30 :

- Validation du compte-rendu du comité syndical du 15 décembre 2014
- Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Schéma de Cohérence Territoriale (article L. 122-7 du Code de l'Urbanisme)
- Lancement de la phase 3 du SCoT pour l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs
- Débat concernant la création d'une prestation de service pour l'instruction du droit des sols
- Adoption du compte administratif 2014
- Affectation des résultats
- Vote du budget 2015
- Vote de la participation des communautés de communes
- Subvention à l'EPIC et convention d'objectifs et de moyens entre le Syndicat Mixte et l'EPIC – Office de Tourisme
- Révision de la taxe de séjour suite à la publication de la loi de finances 2015
- Adhésion à la plateforme PRORISQ pour l'obtention du Fonds National de Prévention

LE 8 JUIN 2015 – 17H30 :

- Validation du compte-rendu du comité syndical du 9 février 2015
- Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Compte de gestion 2014
- Validation du rapport d'activité 2014 du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
- Présentation du compte-rendu d'activité 2014 de l'EPIC – Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Approbation des comptes financiers du budget principal et du budget annexe 2014 de l'EPIC Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Validation de la convention type de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol

- Validation de la convention de transition entre l'Etat et le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne pour l'accompagnement de l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol
- Création d'un budget annexe « Instruction du droit des sols »
- Décision modificative n°1 du budget approuvé le 9 février 2015
- Vote du budget annexe 2015 « Instruction du droit des sols »
- Durée d'amortissement des immobilisations pour l'acquisition du logiciel
- Durée d'amortissement des subventions d'équipement
- Assimilation démographique du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne à une commune de plus de 2 000 habitants

LE 21 JUILLET 2015 – 17H30 :

- Validation du compte-rendu du comité syndical du 8 juin 2015
- Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Prise de position suite au courrier de M. le Directeur Départemental des Territoires de Saône-et-Loire concernant l'élaboration du SCoT
- Validation de la trame du futur contrat de développement fluvestre de la Seille navigable
- Actualisation du tableau des effectifs du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
- Taux de promotion d'avancement de grade
- Attribution d'un régime indemnitaire IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) et IFTS (Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires)

LE 28 SEPTEMBRE 2015 – 17H30 :

A l'occasion de cette réunion, une minute de silence a été respectée suite aux décès de MM. Jean-Paul FAUSSURIER, Pascal MADDIN et Georges DANGIN.

- Validation du compte-rendu du comité syndical du 28 septembre 2015
- Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Désignation des membres du collège public au sein du groupe d'action locale
- Mise en place du programme LEADER FEADeR 2014-2020 « Entrer dans la transition énergétique »
- Validation du contrat territorial 2015-2017
- Validation du contrat de développement fluvestre de la Seille navigable
- Avis sur le projet de PLU de DOMMARTIN-LES-CUISEAUX
- Validation de la convention de mise à disposition d'un agent pour la communauté de communes Cœur de Bresse
- Avenant à la convention d'occupation des locaux à la MIFE propriété de la communauté de communes Cœur de Bresse
- Remboursement des frais de déplacements des membres socioprofessionnels du Conseil de développement du Pays de la Bresse bourguignonne
- Décision modificative n°2 du budget approuvé le 9 février 2015
- Actualisation du régime indemnitaire ISS (Indemnité Spécifique de Service) et PSR (Prime de Service et de Rendement)

LE 14 DECEMBRE 2015 – 17H30 :

- Validation du compte-rendu du comité syndical du 15 septembre 2014
- Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Correction de la décision modificative n°1 du budget approuvé le 9 février 2015
- Décision modificative n°1 du budget annexe « Instruction du droit des sols » approuvé le 8 juin 2015
- Besoin de financements pour la mission locale de la Bresse loughannaise
- Présentation du plan d'actions 2016 de l'Office de Tourisme
- Débat d'Orientation Budgétaire 2016
- Demande de subvention FEADeR pour l'ingénierie 2016 du GAL LEADER
- Demande de subvention Conseil Régional pour l'ingénierie 2016 du contrat territorial 2015-2017
- Demande de subvention FEADeR pour l'ingénierie 2016 consacré au développement fluvestre

BUREAU SYNDICAL

Le Bureau s'est réuni à quatre reprises,

LE 26 JANVIER 2015 – 16H00 :

- Préparation du comité syndical du 9 février 2015
- Point de situation démarche contrat de développement fluvestre
- Préparation de l'audition par le Conseil Régional de la candidature LEADER FEADeR 2014-2020 « Entrer dans la transition énergétique » le 6 février 2015 à DIJON
- Gestion courriers et invitations reçues

LE 4 MAI 2015 – 16H00 :

- Préparation du comité syndical du 8 juin 2015
- Point de situation de l'élaboration du SCoT
- Point de situation de la candidature LEADER suite à l'avis favorable avec réserves du Conseil Régional
- Point de situation de l'élaboration du contrat de développement fluvestre
- Gestion courriers et invitations reçus

LE 14 SEPTEMBRE 2015 – 16H00 :

- Préparation du comité syndical du 28 septembre 2015
- Etat d'avancement du SCoT dans le cadre de l'élaboration du DOO
- Informations sur le comité de direction de l'Office de tourisme et les nouveaux décrets publiés en juillet et août 2015
- Gestion courriers et invitations reçus

LE 30 NOVEMBRE 2015 – 18H00 :

- Informations sur les signatures effectuées le 30 novembre 2015 après-midi avec le Conseil Régional pour le programme LEADER FEADeR 2014-2020, le contrat territorial 2015-2017 et le contrat de développement fluvestre 2015-2020 de la Seille navigable
- Préparation du comité syndical du 14 décembre 2015
- Analyse de courriers reçus pour la GEMAPI
- Préparation de la rencontre du 1^{er} décembre 2015 avec M. le Président du Conseil Départemental de Saône-et-Loire concernant une nouvelle approche de l'aide aux territoires
- Gestion courriers et invitations reçus

Des informations sont également envoyées par courriels.

LE PERSONNEL ET LES MOYENS

Suite à la création de 2 postes et aux recrutements effectués dans l'année pour l'instruction du droit des sols avec une présélection et des auditions respectivement réalisées le 27 mars 2015 et le 10 avril 2015, le tableau des effectifs du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a été actualisé par délibération n°2015-031 du 21 juillet 2015 :

FONCTION	CADRE D'EMPLOI OU GRADE MINIMUM	CADRE D'EMPLOI OU GRADE MAXIMUM
Emplois permanents à temps complet :		
Chef de projet	Attaché	Attaché principal
Urbaniste Chargé(e) de mission SCoT	Rédacteur / Technicien territorial	Attaché / Ingénieur territorial
Chargé(e) de mission	Rédacteur / Technicien territorial	Attaché / Ingénieur territorial
Chargé(e) de mission	Rédacteur	Attaché
Agent instructeur ADS	Adjoint administratif / adjoint technique	Rédacteur / technicien
Emploi permanent à temps non complet :		
Gestionnaire	Adjoint administratif 2 ^o classe	Rédacteur principal 1 ^{er} classe
Emploi permanent à temps partiel 90% :		
Agent instructeur ADS	Adjoint administratif / adjoint technique	Rédacteur / technicien

Depuis le 1^{er} novembre 2015, un poste de chargé de mission est vacant suite au départ de Jérémie MALLERY (fin de CDD déjà reconduit). Pour son remplacement, il était convenu qu'une procédure de recrutement intervienne après le vote du budget primitif 2016.

Au 31 décembre 2015, les agents du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne sont :

- Sébastien RAVET, chef de projet (CDI de droit public suite à l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2013)
- Dorothee DION, ingénieur principal, chargée de mission SCoT (prise de fonction le 16 février 2015 dans le cadre d'une mutation avec le Conseil Général de l'Ain)
- Nicolas SAUTEL, ingénieur principal (avancement au 1^{er} septembre 2015), chargé de mission
- Aurélie TOUZOT, rédacteur, agent instructeur ADS (prise de fonction le 20 juillet 2015 dans le cadre d'une mutation avec la Ville de CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR), mise à disposition à 50% auprès de la communauté de communes Cœur de Bresse depuis le 1^{er} octobre 2015 (délibération n°2015-041 du 28 septembre 2015)
- Anne-Marie VOISIN, gestionnaire (CDI de droit public suite à l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2013)
- Céline BONNARDOT, adjointe administrative principal, agent instructeur ADS (prise de fonction le 1^{er} juillet 2015 dans le cadre d'un détachement avec la DDT de Saône-et-Loire)

Des réunions d'équipe ont souvent lieu le lundi matin.

2. FINANCES ET FISCALITÉ

Par délibérations n°2015-021 et 2015-023 du 8 juin 2015, un budget annexe « Instruction du droit des sols » a été créé et adopté.

BUDGET ANNEXE « INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS »

COMPTE ADMINISTRATIF

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	39 521.53	39 521.54	0.01
	Section d'investissement	1 200.00	1 200.00	0.00
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	-	-	-
	Report en section d'investissement (001)	-	-	-
TOTAL (REALISATIONS + REPORT)		40 721.53	40 721.54	0.01

Détails par chapitre :

Section de Fonctionnement	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015
<i>Dépenses</i>			
011 Charges courantes	-	-	172.95
012 Personnel	-	-	39 348.58
014 Atténuation de produits	-	-	0.00
65 Autres charges	-	-	0.00
66 Charges financières	-	-	0.00
67 Charges exceptionnelles	-	-	0.00
042 Dotations aux amortissements	-	-	0.00
TOTAL dépenses	-	-	39 521.53
<i>Recettes</i>			
70 Produits de service	-	-	4 683.09
73 Impôts et taxes	-	-	
74 Dotations et particip.	-	-	34 838.45
75 Autres produits	-	-	0.00
76 Produits financiers	-	-	0.00
77 Produits exceptionnels	-	-	0.00
TOTAL recettes	-	-	39 521.54

Les recettes proviennent des participations des 11 communes concernées et de la communauté de communes Cœur de Bresse pour la mise à disposition à 50% d'un agent depuis le 1^{er} octobre 2015. Les principales dépenses sont les charges de personnel.

Section Investissement	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015
<i>Dépenses</i>			
20 Immobilisations incorporelles	-	-	11 584.00
21 Immobilisations corporelles	-	-	0.00
13 Subventions d'investissement reçues	-	-	0.00
TOTAL dépenses	-	-	11 584.00
<i>Recettes</i>			
10 Dotation fonds divers et réserves	-	-	0.00
13 Subventions investissement reçues	-	-	11 584.00
40 Amortissement des immobilisations	-	-	0.00
TOTAL recettes	-	-	11 584.00

En **section d'investissement**, les dépenses correspondent à l'achat de mobilier de bureau et de matériel informatique pour le personnel recruté ainsi que l'installation des logiciels R'ADS et SIMAP. Les recettes proviennent d'une subvention du budget principal.

PARTICIPATION DES 11 COMMUNES ADHERENTES

commune	Dossiers 2015 traités (du 1/07/15 au 14/12/2015)	Equivalents PC	Coût participation ADS 2015
BRANGES	42	20,8	6 753,40
CUISERY	13	9,7	3 149,42
LOUHANS-CHATEAURENAUD	51	36,4	11 818,45
MONTPONT-EN-BRESSE	10	5,4	1 753,29
MONTRET	2	1,1	357,15
ORMES	5	3,6	1 168,86
SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE	7	3,4	1 103,92
SAINT-USUGE	25	10,1	3 279,29
SAINTE-CROIX	6	4,2	1 363,67
SIMANDRE	6	3,9	1 266,26
SORNAY	12	8,7	2 824,74
TOTAL	179	107,3	34 838,45

Le calcul des équivalents PC est calculé comme suit :

- 1 CU d'information vaut 0,2
- 1 CU opérationnel vaut 0,4
- 1 Déclaration Préalable vaut 0,7
- 1 Permis de Démolir vaut 0,8
- 1 Permis d'Aménager vaut 1,2

Un acompte, calculé sur la base des chiffres 2014 fournis par la DDT71, a été payé en août 2015 par chaque commune.

BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	593 280.25	637 795.41	44 515.16
	Section d'investissement	115 729.08	109 983.95	-5745.13
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)			
	Report en section d'investissement (001)			
TOTAL (REALISATIONS + REPORT)		709 009.33	747 779.36	38 770.03

Détails par chapitre :

Section de Fonctionnement	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015
<i>Dépenses</i>			
011 Charges courantes	5 449,20	57 343,73	65 187.34
012 Personnel	26 085,32	161 800,96	217 458.54
014 Atténuation de produits	62 245,19	61 904,03	62 072.08
65 Autres charges	171 000,00	207 820,40	224 922.06
66 Charges financières	0,00	0,00	0.00
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0.00
042 Dotations aux amortissements	1801,98	9 215,40	23 640.23
TOTAL dépenses	266 581,69	498 084,52	593 280.25
<i>Recettes</i>			
13 Atténuation de charges			402.30
70 Produits de service	0,00	0,00	0.00
73 Impôts et taxes	62 245,19	61 904,03	62 072.08
74 Dotations et particip.	247 081,46	568 239,26	565 247.03
75 Autres produits	0,00	0,00	0.00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0.00
77 Produits exceptionnels	2 486,00	1 736,41	10 074.00
TOTAL recettes	311 812,65	631 879,70	637 795.41

Les recettes proviennent des participations des 6 communautés de communes membres, de la taxe de séjour, de l'Etat (solde DGD SCoT ruraux + solde FNADT contrat de pays 2007-2013), du Conseil Régional (SCoT + contrat territorial 2015-2017), du Conseil Départemental (SCoT) et du solde du FEADER LEADER 2007-2013.

Les principales dépenses sont le paiement de l'étude-évaluation des dispositifs 2007-2013, la subvention à l'EPIC-Office de Tourisme, le reversement de la taxe de séjour, les charges de personnel (SCoT + « Pays ») et les charges courantes (locations et charges des bureaux à la MIFE, copieur, machine à affranchir, réseaux, etc..)

Section Investissement	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015
<i>Dépenses</i>			
20 Immobilisations incorporelles	40 402,68	62 974,20	81 456.00
204 Subventions d'équipement versées	-	-	11 584.00
21 Immobilisations corporelles	3 404,63	5 489,92	12 615.08
13 Subventions d'investissement reçues	2 486,00	-	10 074.00
TOTAL dépenses	46 293,31	68 464,12	115 729.08
<i>Recettes</i>			
10 Dotation fonds divers et réserves	-	39 238,39	45 823.72
13 Subventions investissement reçues	-	50 370,00	40 520.00
40 Amortissement des immobilisations	1 801,98	9 215,40	23 640.23
TOTAL recettes	1 801,98	98 823,79	109 983.95

En **section d'investissement**, les dépenses correspondent aux charges liées à l'élaboration des phases de PADD et de DOO du SCoT. Les recettes proviennent du FCTVA, de l'affectation du résultat 2014, des versements des subventions du Conseil Régional (22 520 euros) et du Conseil Départemental (18 000 euros) pour l'élaboration du SCoT et des amortissements des immobilisations (SCoT + mobilier + matériel informatique).

PARTICIPATION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Communautés de communes	Pop. Muni. 2015	Proposition par habitant en 2015 (tourisme)	Sous-total compétence Tourisme	Proposition par habitant en 2015 (SCOT)	Sous-total compétence SCOT	Proposition par habitant en 2015 (dvpt local)	Sous-total compétence dvpt local	Participation 2015
Coeur de Bresse	21 031	3,20	67 299,20	1,00	21 031	1,06	22 292,86	110 623,06
Saône Seille Sâne	13 409	3,20	42 908,80	1,00	13 409	1,06	14 213,54	70 531,34
Bresse Revermont 71	9 729	3,20	31 132,80	1,00	9 729	1,06	10 312,74	51 174,54
Portes de la Bresse	9 143	3,20	29 257,60	1,00	9 143	1,06	9 691,58	48 092,18
Cuiseaux Intercom	6 758	3,20	21 625,60	1,00	6 758	1,06	7 163,48	35 547,08
canton de Pierre-de-Bresse	6 495	3,20	20 784,00	1,00	6 495	1,06	6 884,70	34 163,70
	66 565		213 008,00		66 565		70 558,90	350 131,90

En 2015, la part de la participation pour la compétence « Tourisme » est de 3,20 euros par habitant contre 2,90 en 2014. Conformément à l'accord initial, 2014 a été la dernière année d'activation de la majoration statutaire pour certaines communautés de communes d'où l'augmentation en 2015 de la participation par habitant.

Grâce à des économies réalisées avec la vacance du poste de chargée de mission entre juillet 2014 et février 2015, la part de la participation pour la compétence « SCOT » a été maintenue à 1 euro par habitant comme en 2014 même si le plan de financement prévisionnel prévoyait 1,50 euro.

La part « développement local » des communautés de communes a été maintenue à 1,06 euros (identique à ce que le Pays associatif a appliqué entre 2005 et 2013).

TAXE DE SÉJOUR RÉCOLTÉE EN 2015

<u>Communautés de communes</u>	<u>Taxe de séjour récoltée</u>	<u>Pourcentage de la taxe de séjour totale</u>	<i>Rappel 2014</i>
Cœur de Bresse	18 221,56	29,36	31,79
Saône Seille Sâne	8 277,10	13,33	14,05
Bresse Revermont 71	7 185,40	11,58	10,81
Portes de la Bresse	1 514,80	2,44	2,25
Cuiseaux Intercom'	20 241,00	32,61	29,28
Canton de Pierre-de-Bresse	6 632,22	10,68	11,82
TOTAL	62 072,08	100%	100%

Suite à des sollicitations d'hébergeurs, transmises à partir d'octobre 2015 par le Trésor Public, le président du Syndicat Mixte a donné un accord global pour que les paiements de la taxe de séjour puissent se faire en plusieurs fois à condition que les encaissements interviennent dans le cadre d'un seul exercice budgétaire.

3. LES ACTIONS MENÉES EN 2015

TOURISME

La compétence tourisme est confiée à l'**Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC)-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne successivement présidé en 2015 par Frédéric BOUCHET puis Stéphane GROS. L'Office de Tourisme est dirigé par Mélodie VINCENT-JANNIN et basé place Saint Jean à LOUHANS.**

Le Syndicat Mixte a instauré la taxe de séjour sur le territoire du Pays le 1^{er} juillet 2010. **En 2015, celle-ci s'est élevée à 62 072,08 euros** contre 61 904,03 en 2014. Cette taxe est entièrement reversée à l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne et s'ajoute à la subvention de fonctionnement versée par le Syndicat Mixte qui, en 2015, s'est élevée à 220 000 euros.

Conformément au Code du Tourisme, le comité syndical a délibéré ou a pris acte des points suivants en 2015 :

- Subvention à l'EPIC et convention d'objectifs et de moyens entre le Syndicat Mixte et l'EPIC – Office de Tourisme (9 février)
- Révision de la taxe de séjour suite à la publication de la loi de finances 2015 (9 février)
- Présentation du compte-rendu d'activité 2014 de l'EPIC – Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne (8 juin)
- Approbation des comptes financiers du budget principal et du budget annexe 2014 de l'EPIC Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne (8 juin)
- Présentation du plan d'actions 2016 de l'Office de Tourisme (14 décembre)

Au 31 décembre 2015, **les 10 élus du Syndicat mixte membres du comité de direction** sont Jocelyne MICHELIN, Françoise JACQUARD, Jocelyne EUVRARD, Christine BOURGEOIS, Claudette JAILLET, Anthony VADOT, Frédéric BOUCHET, Stéphane BESSON, Nadine MOREY et Stéphane GROS ; **les 9 membres socioprofessionnels, nommés par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne** sont Yvan LAMBERT, Dominique TAVERNIER, David PAGEAUT, Martin HARTMAN, Joseph ENTREMONT, Marie-Rose COULON, Didier DECHAMP, Michel DEBOST et Pierre CHARLIN.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

RAPPEL

Pour rappel, le Syndicat mixte est devenu compétent en matière de SCoT le 16 octobre 2012, l'arrêté de périmètre a été publié le 24 octobre 2012 et le comité syndical a prescrit l'élaboration du SCoT par délibération le 26 novembre 2012.

Suite au recrutement d'une urbaniste chargée de mission SCoT en mars 2013, l'appel d'offre pour l'élaboration du SCoT de la Bresse bourguignonne a été publié le 1^{er} juin 2013. Le Syndicat mixte a reçu 8 offres qui ont fait l'objet d'une analyse technique. 3 candidats ont été retenus et auditionnés par la commission d'appel d'offres. La commission a finalement retenu l'offre du **groupement de bureau d'études CITADIA / Even / Aire Publique / AdDen Avocats** qui a débuté ses travaux en septembre 2013 avec le **calendrier prévisionnel suivant** :

- **1^{ère} étape - l'élaboration du diagnostic** de territoire et de l'état initial de l'environnement. Ce travail permet de définir les enjeux du territoire et des scénarios d'aménagement. Septembre 2012 - mars 2014
- **2^{ème} étape - l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**. C'est le projet politique et stratégique du territoire. Avril 2014 – février 2015
- **3^{ème} étape - l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)**. C'est le document opposable et réglementaire du SCOT. Mars 2015 – Avril 2016
- **L'évaluation environnementale et la concertation** sont menées tout au long du projet.

Hormis les communautés de communes, les cofinanceurs de l'élaboration de ce SCoT sont :

- L'Etat à hauteur de 130 000 € dans le cadre de l'appel à projets SCoT ruraux avec trois versements effectués fin 2012 (43 000 € reportés au budget 2013), fin 2013 (43 000 € reportés au budget 2014) et fin 2014 (44 000 € reportés au budget 2015)
- Le Conseil Régional de Bourgogne à hauteur de 84 780 € dans le cadre du contrat de pays 2007-2013 avec un versement de 22 520 € en 2015 ; le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a également demandé et obtenu une prorogation de la durée initiale de la subvention qui se terminait en janvier 2016.
- Et le Conseil Départemental de Saône-et-Loire à hauteur de 45 000 € avec un versement de 18 000 € en 2015.

Les paiements effectués en 2015 sont :

- 51 660 € pour CITADIA conseil (urbanisme)
- 19 080 € pour EVEN conseil (environnement)
- 9 078 € pour Aire Publique (communication concertation)
- 1 638 € pour ADDEN Avocats
- 1 348 € pour la parution des annonces réunions publiques.

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

L'élaboration du PADD a fait l'objet des réunions suivantes en 2015 :

- **5 présentations en communauté de communes** (après celle de Saône Seille Sâne le 16 décembre 2014) :
 - Cœur de Bresse le 12 janvier 2015
 - Cuiseaux Intercom' le 14 janvier 2015
 - Bresse Revermont 71 le 15 janvier 2015
 - Portes de la Bresse le 26 janvier 2015
 - Canton de Pierre-de-Bresse le 27 janvier 2015

- **Le débat** défini par l'article L. 122-7 du Code de l'Urbanisme a eu lieu lors du comité syndical réuni le 9 février 2015. Le résumé en est le suivant :
 - un projet ambitieux en ce qui concerne l'augmentation de la population,
 - un projet trop ambitieux pour les objectifs de densification,
 - et un projet qui doit mieux prendre en compte les spécificités infra-territoriales (influences des grandes agglomérations limitrophes et des pôles d'équilibre ainsi que les différences qui existent entre les communes identifiées comme pôles de proximité).
- **Une réunion publique** le 29 avril 2015 à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS avec annonce dans la presse locale : 80 participants.
- **Un forum Inter-SCoT** le 26 mai 2015 à LOUHANS-CHATEAURENAUD avec les SCoT du Chalonnais, du Charolais-Brionnais, du Lédonien et de Bourg-Bresse-Revermont : 60 participants.

M. le Directeur Départemental des Territoires de Saône-et-Loire ayant, par un courrier daté du 23 juin 2015, émis des réserves sur « *la localisation des nouvelles constructions et les mesures nécessaires (...) pour limiter la consommation de l'espace* » telles qu'exposées dans le PADD, **le comité syndical du 21 juillet 2015** a, par 35 voix pour, 1 abstention et 0 contre, confirmé :

- le scénario initial de « développement maîtrisé et équilibré du territoire »
- les orientations développées dans le PADD débattu le 9 février 2015, que ce soit du point de vue de la démographie ou du besoin en constructions nouvelles
- les chiffres qui en découlent pour la répartition des stocks fonciers par territoires et par typologie de communes dans le DOO dont l'élaboration est en cours

En avril 2015, **3 nouveaux panneaux SCoT** (roll-up) ont été conçus pour présenter le PADD. **Une lettre d'information InfoSCoT n°3** a été imprimée à 250 exemplaires en juillet 2015.

Les pages SCoT du site Internet <http://www.pays-bresse-bourguignonne.com> ont été régulièrement actualisées avec la mise en ligne d'actualités, d'informations et de documents.

LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS

L'engagement de la phase 3 du projet de SCoT pour la définition du Document d'Orientation et d'Objectifs a eu lieu lors du **comité syndical du 9 février 2015** par 32 voix pour, 3 abstentions et 0 contre.

Les réunions et ateliers de travail suivant ont été organisés :

- **Un comité technique** d'organisation de la phase DOO le 15 avril 2015 suite aux élections départementales de mars 2015 et à une réunion en sous-préfecture le 10 avril 2015 en présence des présidents des 6 communautés de communes et du Directeur Départemental des Territoires de Saône-et-Loire
- **6 ateliers thématiques** d'élaboration du DOO ont été organisés les :
 - 8 juin 2015 matin « *Trame verte et bleue* » - 16 participants
 - 8 juin 2015 après-midi « *Paysages, performances environnementales et énergétiques, risques et nuisances* » - 17 participants
 - 10 juin 2015 matin « *Urbanisation, logements et consommation d'espace* » - 17 participants
 - 30 juin 2015 matin « *Développement économique, tourisme, agriculture et consommation d'espace* » - 21 participants

- 30 juin 2015 après-midi « *Organisation du territoire, mobilité et équipements (y compris commerces)* » - 14 participants
- **Un comité technique** de présentation du projet de DOO le 10 septembre 2015
- **Deux comités de pilotage** avec présentation du projet de DOO le 14 septembre 2015 et une simulation de la compatibilité de 3 documents d'urbanisme locaux avec le projet de DOO le 12 octobre 2015.
- **Une réunion des maires** le 5 octobre 2015 à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS avec 73 participants. Suite à cette réunion un courrier à M. le Maire de SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN a été envoyé le 22 décembre 2015.
- **Un atelier technique de simulation** de la compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec le projet de DOO le 12 novembre 2015 avec 37 participants.
- Une réunion de travail de préparation de l'évaluation environnemental du SCoT a eu lieu avec la DREAL et le cabinet Even Conseils le 16 novembre.
- La **présentation en communauté de communes Bresse Revermont 71** a eu lieu le 17 décembre 2015. Au 31 décembre, des présentations étaient programmées dans chacune des 5 autres communautés de communes en janvier et février 2016.

Concernant l'**atlas des zones d'activités du territoire**, deux réunions de travail ont eu lieu avec la CCI (25 novembre) et Bresse Initiative (14 décembre).

RESEAUX SCOT

Le Syndicat mixte participe au « **réseau SCOT et PLUi** » piloté par la DDT 71. Il permet de réunir les référents techniques SCOT du département de Saône et Loire et d'échanger sur l'avancement de chaque projet, les objectifs, difficultés rencontrées, etc. Deux journées d'échanges ont lieu en 2015 :

- 7 avril avec à l'ordre du jour : la lisibilité des SCoT selon la méthodologie du CEREMA, l'exemple de mise en œuvre du SCoT de BEAUNE et Nuits Saint Georges, l'eau et les milieux aquatiques en Saône-et-Loire, le nouveau service Planification de l'urbanisme et appui aux territoires de la DDT, l'actualité réglementaire
- 27 novembre avec à l'ordre du jour : présentation de l'étude DDT du besoin en logements en Saône et Loire à l'horizon 2030, les points d'actualité réglementaire, l'attractivité et la reconquête des centre-villes et villages : l'exemple de Tournus.

Le Syndicat mixte a également participé à la réunion du « **Club PLUi** » le 15 juin à Buxy et à la commission environnement du SCoT Bourg Bresse Revermont le 29 mai 2015.

AUTRES REUNIONS

Le Syndicat mixte a participé au **comité technique départemental « Habiter Mieux »** qui s'est réuni le 1^{er} décembre 2015 à Mâcon et à une **journée technique sur la prise en compte du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)** le 26 novembre à Dijon.

D'autres réunions ont eu lieu pour le **SDAGE RM et le PGRI** (10 mars à Beaune), **GéoBourgogne** (9 avril et 8 juillet à Dole), un **projet de surface commerciale** à Brienne (19 octobre) et les **PPA du PLUi du Grand Chalon** (2 novembre).

SUIVI DES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX

Au démarrage de l'élaboration du SCOT en 2013,

- 42 communes n'ont aucun document d'urbanisme dont,
 - 8 cartes communales en cours d'élaboration

- 4 PLU en cours d'élaboration
- 26 communes sont dotées d'une carte communale dont,
 - 1 PLU en cours d'élaboration
- 11 communes ont un POS dont,
 - 3 POS en cours de révision (élaboration PLU)
- 9 communes ont un PLU

En 2014, 3 PLU sont devenus exécutoires à SORNAY, SAVIGNY-EN-REVERMONT et ROMENAY.

En 2015, il y a eu :

- Le projet d'évolution de la carte communale de MONTPONT-EN-BRESSE qui a fait l'objet d'une réunion le 17 mars 2015 avec la DDT et les élus
- La révision des PLU de MONTRET et LESSARD-EN-BRESSE avec une réunion à la DDT sur le projet GRTgaz le 23 avril 2015 à CHALON-SUR-SAONE
- La présentation de la démarche PLUi par la DDT le 3 septembre 2015 pour Cuiseaux Intercom'.
- Le courrier du 9 septembre 2015 pour la participation du Syndicat à l'élaboration du PLU de SAINT-VINCENT-EN-BRESSE
- L'avis favorable sur le PLU de DOMMARTIN-LES-CUISEAUX en Comité syndical du 28 septembre 2015 suite à des réunions de travail à la mairie les 30 avril, 19 et 26 juin et la rédaction d'une analyse technique
- Le courrier du 20 octobre 2015 pour la participation du Syndicat à la révision de la carte communale de CHAMPAGNAT (projet finalement abandonné)
- Et la participation à l'élaboration du PLUi Portes de la Bresse avec une réunion préparatoire du cahier des charges le 5 novembre 2015 au siège du CAUE à MONTCEAU-LES-MINES.

Une réflexion a été engagée sur la méthode à suivre pour rendre les avis du Syndicat mixte à l'avenir, après l'approbation du SCoT notamment, compte tenu des délais (3 mois pour une révision ou une élaboration et moins pour une modification) pas forcément compatible avec la fréquence des Comités syndicaux. L'idée de la création d'un groupe de travail ou d'une commission spécifique va être étudiée.

Le rôle du Syndicat mixte porteur de SCOT dans le Code de l'urbanisme :

- Le Syndicat mixte est associé à l'élaboration des PLU (Personne Publique Associée)
- Le PLU doit être compatible avec le SCOT
- La délibération de prescription du PLU est notifiée au Syndicat mixte
- Le Syndicat mixte est consulté à sa demande pendant l'élaboration du PLU
- Le projet de PLU arrêté est soumis pour avis au Syndicat mixte
- Le projet de modification du PLU est notifié au Syndicat mixte

L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

Par arrêté préfectoral du 5 juin 2015, un article 2 bis a été introduit dans les statuts du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne : « Conformément à l'article R. 410-5 du code de l'urbanisme, dans le cadre de la réforme de l'application du droit des sols issue de la loi ALUR du 24 mars 2014 dont la première échéance est le 1^{er} juillet 2015, et au regard de la compétence « Aménagement de l'espace » pour l'élaboration, le suivi et la révision d'un schéma de cohérence territoriale, une prestation de service est créée par le syndicat mixte pour l'instruction du droit des sols. Son fonctionnement fait l'objet d'une convention signée par chacune des communes ou, le cas échéant, des communautés de communes compétentes, successivement concernées ou volontaires sur le périmètre de la Bresse bourguignonne. Ce document précise notamment les relations financières des co-contractants. »

MISE EN PLACE DE LA PRESTATION DE SERVICE

La mise en place de la prestation de service a nécessité :

- **2 réunions de travail**, qui ont eu lieu le 2 février et le 4 mai 2015, avec la DDT, les 12 communes concernées ainsi que les 2 communautés de communes de plus de 10 000 habitants ; à ces occasions, M. le Maire de ROMENAY a exprimé et confirmé son refus d'adhérer à cette prestation de service
- **La demande de modification des statuts** du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne suite au débat en comité syndical du 9 février 2015
- **Le recrutement de 2 agents**, suite à la création des postes avec auditions des candidates le 10 avril suite à la pré-sélection effectuée le 27 mars 2015
- **La reconfiguration des locaux** pour l'installation de 2 bureaux supplémentaires
- **Une convention de transition** avec l'Etat et une **convention type** avec les communes validées en comité syndical du 8 juin 2015
- **Et l'achat**, avec paramétrages et formations, **de 2 logiciels spécifiques** : R'ADS (instruction) et SIMAP (cartographie en ligne).

FONCTIONNEMENT A PARTIR DU 1ER JUILLET 2015

A partir du 1^{er} juillet 2015, le fonctionnement de la prestation de service a fait l'objet :

- **D'une réunion d'information** pour les maires et les secrétaires de mairie le 10 juillet matin
- **Du traitement des archives transférées par la DDT** avec la réception, le tri et le rangement des dossiers dans un nouveau local de 29m²
- **De la participation pour les agents recrutés aux réunions d'information de la DDT** les 2 octobre (l'organisation des nouveaux services), 6 novembre (le RNU) et le 3 décembre 2015 (bilan accessibilité des ERP)
- **D'une réunion avec les maires**, le 2 novembre 2015, pour l'accessibilité des ERP, les archives de la DDT71, un point chiffré par commune, le retour sur le fonctionnement du service et les pistes d'amélioration
- **De déplacements dans les mairies** : LOUHANS-CHATEAURENAUD (8 et 22 septembre, 14 octobre et 15 décembre), SIMANDRE (18 septembre) et SORNAY (21 octobre)
- **D'une formation ADS dispensée aux secrétaires de mairies** le 10 décembre 2015 matin (12 personnes formées)
- **De renseignements aux pétitionnaires** et aux architectes par téléphone ou accueil physique
- Et, le 18 décembre 2015, **d'un courrier aux maires des 11 communes** pour l'explication du solde 2015.

Ce sont ainsi 179 dossiers qui ont été traités du 1^{er} juillet 2015 au 14 décembre 2015 (soit 107,3 équivalents PC) par le personnel du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne en sachant qu'il prendra en charge **l'instruction de l'accessibilité des ERP à partir du 1^{er} janvier 2016** malgré les courriers du 13 et du 22 juillet 2015 envoyés à M. le Préfet de Saône-et-Loire.

Au niveau de l'accueil, les locaux du Syndicat mixte ne sont pas adaptés à l'accueil physique des pétitionnaires (pas de banque d'accueil, pas de lieu d'attente...). Il est indispensable que ce soit les mairies qui accueillent les usagers, appellent si besoin le Syndicat en présence du pétitionnaire pour des questions plus précises ou organisent le rendez-vous dans les locaux de la mairie.

DEVELOPPEMENT LOCAL

LA CLOTURE DEFINITIVE DU LEADER FEADER 2007-2013

Jusqu'au 30 septembre 2015, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a assuré une assistance technique auprès du Groupe d'Action Locale présidé par Denis LAMARD, dont 2 Equivalents Temps Plein répartis sur 4 agents, pour la mise en œuvre du programme européen LEADER « Valorisation économique et préservation patrimoniale des ressources locales » financé par le FEADeR 2007-2013.

En Bourgogne, les dates de clôture de ce LEADER FEADeR 2007-2013 étaient :

- **Fin 2014** pour les ultimes programmations
- **Avril 2015** pour les ultimes engagements
- **Juin 2015** pour les ultimes demandes de paiements (sauf pour l'ingénierie liée au GAL avec un prolongement jusqu'en novembre 2015)
- **Décembre 2015** pour la clôture comptable de l'Agence de Services et de Paiement.

Les ultimes visites sur place afin de **vérifier la conformité des opérations d'investissement** ont eu lieu le 24 mars pour les mares à Frontenard, le 4 juin pour le tronçon de Voie Verte entre Louhans et Branges ainsi que le Point Information Tourisme de Romenay, le 5 juin pour le lieu-test agricole et les balades vertes de Cuiseaux Intercom' et le 11 juin pour les balades vertes de Vincelles.

Les membres publics et privés du comité de programmation LEADER FEADeR 2007-2013 « Valorisation économique et préservation patrimoniale des ressources locales » ont été régulièrement informés par courriels concernant la clôture définitive de ce programme :

- rapport annuel d'exécution 2014
- rapport définitif de l'évaluation finale avec préconisations pour le 2014-2020
- rappel des échéances de clôture définitive par l'autorité de gestion représentée par la DRAAF Bourgogne et la DDT de Saône-et-Loire
- diffusion de l'annuaire des artisans signataires de la charte de qualité de l'architecture bressane élaborée par le CAUE de Saône-et-Loire
- échanges sur les ultimes versements des cofinanceurs et du FEADeR 2007-2013
- rapport d'exécution 2015 (1^{er} janvier au 30 septembre 2015)
- et les ultimes régularisations administratives pour 2 opérations annulées en 2012 et 2014.

En 2015 :

- 331 689,22 euros ont été engagés suite au comité de programmation du 4 décembre 2014
- et **572 303,27 euros ont été payés aux bénéficiaires par l'agence de services et de paiement.**

LE PROGRAMME LEADER FEADER 2014-2020 « ENTRER DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE » ET LE CONTRAT TERRITORIAL 2015-2017

Suite au dépôt, auprès du Conseil Régional de Bourgogne devenu autorité de gestion du FEADeR 2014-2020, du dossier de candidature LEADER « Entrer dans la transition énergétique » :

- **le travail de mobilisation locale s'est poursuivi tout au long de l'année avec** l'exploitation des nombreux éléments transmis au cours du second semestre 2014 par les acteurs locaux pour l'élaboration du conventionnement LEADER et du contrat territorial 2015-2017 ainsi que des échanges approfondis avec les porteurs de projets identifiés dans la programmation 2016 du contrat territorial 2015-2017
- **les explications et validations locales ont également été nombreuses** dont les 2 réunions, le 21 avril et le 9 septembre 2015, des membres titulaires et suppléants du futur comité de programmation LEADER « *Entrer dans la transition énergétique* » et la préparation d'une autre suite aux signatures du 30 novembre 2015 (prévue le 27 janvier 2016).

L'année 2015 a également fait l'objet de négociations et de formations régionales dont:

- **l'audition du 6 février 2015** pour le dossier de candidature LEADER « *Entrer dans la transition énergétique* » avec la participation d'Anthony VADOT, Jacques GUITON, Denis JUHE, Alain CORDIER, Denis LAMARD ainsi que d'agents du Syndicat Mixte,
- **la participation, le 30 mars 2015, à la présentation du volet territorial du CPER 2015-2020** (confirmation de l'inéligibilité de la Bresse bourguignonne au FNADT dorénavant réservé aux territoires ruraux isolés et en difficulté économique et démographique),
- **les journées de négociations entre agents** sur le conventionnement LEADER le 16 juin et le 28 juillet 2015,
- **les signatures le 30 novembre 2015** du contrat territorial et de la convention LEADER,
- **et les journées techniques** du 3 décembre pour l'éco conditionnalité des aides (AUTUN) et du 11 décembre 2015 sur la procédure et le traitement des dossiers.

Ainsi, le programme européen LEADER « *Entrer dans la transition énergétique* » est opérationnel avec une enveloppe FEADeR 2014-2020 d'1 500 000 euros ; il en est de même pour le contrat territorial 2015-2017 avec une programmation 2016 dotée de 257 720 euros par le Conseil Régional pour le cofinancement d'une dizaine d'opérations d'investissement éligibles à LEADER ; ces documents ont été diffusés le 16 décembre 2015 aux membres du comité de programmation.

LE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT FLUVESTRE DE LA SEILLE NAVIGABLE

L'année 2015 a permis d'élaborer le Contrat de développement fluvestre de la Seille navigable entre LOUHANS-CHATEAURENAUD et LA TRUCHERE. Ce dispositif proposé par le Conseil Régional de Bourgogne va permettre développer des projets touristiques sur et autour de la voie d'eau navigable afin de favoriser des retombées économiques pour le territoire. Ils seront élaborés en cohérence avec les enjeux environnementaux et de biodiversité qui font la richesse de la Bresse bourguignonne.

Ce document signé entre le Syndicat Mixte, le Conseil Régional et Voies Navigables de France est le fruit d'une **concertation importante** :

- Réunion d'information sur le projet de contrat le 21 janvier 2015 à LOUHANS-CHATEAURENAUD (36 personnes présentes),



de

- Rencontres des 16 communes riveraines entre mars et mai 2015 afin d'expliquer la stratégie et finalité du contrat mais aussi d'échanger sur les projets structurants à inscrire,
- Rencontres des communautés de communes de Saône Seille Sône (29 juin) et de Cœur de Bresse (30 juin)
- Réunion d'échanges et de restitution le 3 juillet 2015 à LOUHANS-CHATEAURENAUD (24 personnes présentes),
- Validation de la trame du contrat (état des lieux et axe de développement) par le Comité syndical réuni le 21 juillet 2015
- Validation du dossier du contrat (état des lieux, axes de développement et projets) par le Comité syndical réuni le 28 septembre 2015
- Présentation du contrat en Comité de Direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne le 17 septembre 2015,
- ET signature du contrat le 30 novembre 2015 au siège du Conseil Régional de Bourgogne

Des réunions de travail ou visites de terrain ont également été organisées avec des porteurs de projets et partenaires techniques : Canoë Kayak Club de LOUHANS (04 juin), l'Association Nationale des Plaisanciers en Eaux Intérieures (09 juin), la chargée de mission du Conseil Régional (23 juin), le responsable de la cellule « développement » de Voies Navigables de France (29 juin), Monsieur le Maire de RATENELLE (31 juillet), le Président de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne (29 juillet) et la Directrice (à plusieurs reprises) et la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD (28 mai, 03 juin, 23 septembre).

Des échanges ont également eu lieu avec les principaux loueurs de bateaux (les Canalous, le Boat, Pavillon Sône, le Pont de Vaux), la communauté de communes du Tournugeois, le SIVOM du louhannais, Monsieur Di-Rienzo de LA TRUCHERE, la chargée de mission de l'EPTB Saône et Doubs en charge du site NATURA 2000 « Basse vallée de la Seille) et la DDT de Saône et Loire (service biodiversité).

Le chargé de mission de ce contrat de développement fluvestre a participé à la rencontre régionale des acteurs du tourisme fluvial le 29 mai à VENAREY-LES-LAUMES, au groupe de travail « Roselières » le 30 juin 2015 à JOUVENCON animé par le DREAL de Bourgogne, la DDT de Saône et Loire et l'EPTB Saône et Doubs et enfin a assisté à la rencontre avec l'Agence de Développement Touristique de la Haute-Saône le 05 novembre 2015.

Le Syndicat Mixte a informé par courrier en date du 20 octobre 2015 les membres du comité de pilotage de la validation du contrat par le Comité syndical du 28 septembre et a transmis le compte rendu de la réunion du 03 juillet.

Le chargé de mission a accompagné la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD dans le cadre de l'élaboration du projet et du dossier de demande de subvention pour l'aménagement d'un kiosque afin de vendre de la billetterie pour les balades à bord du Potiquet Jolly.

Au cours de l'année 2015, 4 opérations ont bénéficié d'une subvention de 40% via le dispositif « contrat de développement fluvestre de la Seille navigable » pour un montant de 113 800 € TTC :

- Aménagement d'un ponton au port de BRANGES
- Création d'un lieu de restauration sur le port de LOUHANS
- Aménagement d'un kiosque place Marcel Guinot
- Réaménagement des locaux de l'Office de tourisme à CUISERY (travaux prévus en 2016).

Conformément au document du Contrat signé le 30 novembre 2015, le bureau du Syndicat Mixte fait partie du Comité de suivi annuel de ce dispositif sur la période 2015-2020.

Au 31 décembre 2015, le Syndicat Mixte était également en attente d'une réponse au courrier du 14 octobre 2015 relatif à la compatibilité entre la navigation fluviale sur la Seille et les restrictions d'usage de l'eau durant l'été 2015 adressé à M. le Préfet de Saône et Loire. Par courrier en date du 12 novembre 2015, M. le Préfet a répondu qu'il allait saisir les services de la DDT afin d'apporter des éléments de réponse.

LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

« Conformément à la législation en vigueur, le Syndicat mixte veillera au fonctionnement et à la mobilisation du Conseil de développement qui représente et organise, sur le territoire de la Bresse bourguignonne, le partenariat entre élus, milieux socioprofessionnels, acteurs associatifs et habitants » (article 15 des statuts du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne modifiés par l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2013).

En 2015, le Conseil de développement a été mobilisé par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne lors des réunions sur le SCoT, le programme LEADER FEADeR 2014-2020 « Entrer dans la transition énergétique » et le contrat de développement fluvestre 2015-2020 de la Seille navigable.

A cela se rajoute les réunions statutaires suivantes :

Instance	Date	Principaux sujets à l'ordre du jour
A.G. extraordinaire	15 octobre	Modifications des statuts (123 membres dont 41 élus et 82 représentants socioprofessionnels)
A.G. ordinaire		Rapport moral et d'activité 2014 Places vacantes au sein du conseil d'administration
Séance plénière		Informations sur les nouveaux outils financiers en cours de validation avec le Conseil Régional Informations sur l'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public
Conseil d'Administration et/ou Bureau	24 juin	bilan 2014 préparation ag extraordinaire et ordinaire travaux en cours du syndicat mixte perspectives 2015

En 2015, les 7 membres du Bureau ont été :

Denis JUHE, sous collège agriculture, **Président**

Éric MICHOUX, sous collège institutions et organisations syndicales, **1^{er} Vice-Président**

Alain CORDIER, élu, **2^{ème} Vice-Président** (*n'est plus membre du collège public depuis les élections régionales de décembre 2015*)

Marie-Lise MICHELIN, sous-collège social, **Trésorière**

Martine CHEVALLIER, élue, **Trésorière adjointe** (*n'est plus membre du collège public depuis les élections départementales de mars 2015 et les nouveaux statuts adoptés le 15 octobre 2015*)

Jacques POULIN, sous collège industries, **Secrétaire**

Emmanuel GARCIA-PIQUERAS, sous collège commerces et services, **Secrétaire adjoint**

Lors de sa réunion de leur réunion du 28 septembre 2015, **une délibération a été prise à l'unanimité par le comité syndical pour le remboursement des frais de déplacement des membres socioprofessionnels du Conseil de développement.** Cette délibération :

- Autorise le remboursement des frais de transport et de séjour pour les membres socioprofessionnels du Conseil de développement qui se rendent à des réunions extérieures au territoire du Pays de la Bresse bourguignonne
- Précise que les réunions faisant l'objet d'un remboursement sont uniquement celles qui sont organisées, dans le cadre des compétences du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, par l'Etat et/ou le Conseil Régional et/ou le Conseil Départemental
- Rend éligibles ces remboursements sur la base d'états de frais cosignés par M. le Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et comportant obligatoirement les justificatifs de dépenses ainsi que les invitations et les attestations de présence à ces réunions
- Ne prend en charge que les indemnités kilométriques, les repas et les nuitées avec application des taux en vigueur de la fonction publique territoriale
- Rend obligatoire pour chaque réunion où un remboursement sera souhaité, un accord préalable d'éligibilité du déplacement qui sera délivré individuellement par l'autorité territoriale représentée par le président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne

Avec l'appui logistique du Syndicat Mixte, le Conseil de développement a écrit le 22 octobre 2015 à tous ses membres publics et privés pour la recherche de candidat(e)s pour les 8 places vacantes dans le collège des socioprofessionnels ; cet appel a également été publié sur la page d'accueil du site Internet du Pays.

• [OCTOBRE 2015: LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE RECHERCHE DES CANDIDAT\(E\)S POUR LES PLACES VACANTES AU SEIN DE SON COLLEGE DE SOCIOPROFESSIONNELS](#)

- [Courrier du président Denis JUHE](#)
- [Statuts en vigueur suite à l'assemblée extraordinaire du 15 octobre 2015](#)

Extrait du courrier envoyé le 22 octobre 2015 :

« Face au faible nombre de participants le 15 octobre, je rajoute que ceux qui siègent parmi ce collège de socioprofessionnels peuvent également nous faire une proposition pour leur remplacement. Il convient en effet d'avoir un Conseil de développement complet et performant afin

- *De mettre en œuvre la Charte de développement révisée en 2013 ;*
- *D'accompagner le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne (Pays) dans l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et dans la mise en œuvre de ses prochains dispositifs appelés à être signés avec le Conseil Régional que sont le programme LEADER FEADeR 2014-2020 « Entrer dans la transition énergétique », le contrat territorial 2015-2017 également sur la transition énergétique et le contrat de développement fluvestre 2015-2020 de la Seille navigable ;*
- *Et de préparer, conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, un partenariat avec des nouvelles communautés de communes qui seront issues du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale dans sa version définitive arrêtée en mars 2016 par M. le Préfet de Saône-et-Loire. »*

AUTRES DOSSIERS

En lien avec sa mobilisation locale sur la transition énergétique, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a participé aux différentes réunions de la Mission Mobilité, du comité technique de l'étude sur les typologies et les solutions techniques de rénovation pour les maisons individuelles, de présentation d'un cahier des charges pour l'expérimentation du dispositif « *plateforme territoriale de la rénovation énergétique* », à la 3^{ème} rencontre de l'hydroélectricité en Bourgogne Franche-Comté qui a eu lieu à CUISERY, à l'inauguration des nouveaux locaux du CPIE Bresse du Jura à SELLIERES et en sous-préfecture de LOUHANS pour des reliquats de crédits liés à l'appel projets « *Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte* » (TEPCV).

En lien avec son travail sur la Seille navigable, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a participé au colloque « *La nouvelle gestion des rivières à l'heure de la GEMAPI* » (gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations). Il tient compte des propositions locales comme le courrier de M. le Président du Syndicat Intercommunal du Bassin de la Seille (BLETTERANS) transmis par M. le Président de la Communauté de Communes Bresse Revermont 71 ; les échanges lors du comité syndical du 14 décembre 2015 ont confirmé que la création d'un EPAGE à l'échelle du bassin hydrographique était la solution la plus adaptée.

En lien avec l'élaboration du SCoT, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a participé à la mise en place, par la Chambre d'Agriculture, du comité territorial de développement de Bresse, à la sortie nature de la vallée de la Seille de l'EPTB à FRANGY-EN-BRESSE, à l'élaboration du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public et à l'évolution de la politique du Conseil Départemental de Saône-et-Loire en faveur des territoires.

Suite à des présentations effectuées lors d'un comité syndical, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a écrit :

- à la Coordination d'Appui (ex Gérontologique) de la Bresse bourguignonne pour porter le **contrat local de santé** souhaité par l'Agence Régionale de Santé ; en outre, Nadine MOREY, 1^{ère} vice-présidente, a assisté le 15 janvier 2015 à l'installation au comité de suivi du **projet territorial des solidarités Chalon-sur-Saône / Louhans du Conseil Général de Saône-et-Loire** et s'est inscrite à l'atelier mobilité du 9 mars 2015,
- à 3 communautés de communes de l'arrondissement de LOUHANS afin qu'elles participent au financement de la **Mission Locale de la Bresse louhannaise** conformément à la demande exprimée par M. le sous-préfet.

Le Syndicat Mixte était représenté lors **d'autres réunions locales** dont celles du Centre Social et Culturel du Comité Bressan et du Club Atouts Bresse Entreprise.

Le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a pris acte de la **dissolution, en septembre 2015, d'ETD, centre de ressources du développement territorial**, suite à la suppression des subventions nationales.

COMMUNICATION

Retrouvez les actualités du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne sur :

<http://www.pays-bresse-bourguignonne.com>